AllerRetour

Vol. 4 - Nº 1, Octobre 2003

Bulletin d'information de Transports Québec Direction de la **Chaudière-Appalaches**

Sommaire

- Principaux chantiers de l'année 2003 en Chaudière-Appalaches
 - Quel est le rôle du Ministère en cas de pluies abondantes?
- Détails sur quelques chantiers...
- Sensibilisation aux risques de collisions avec des cervidés
 - Le suivi des accidents mortels
- Des haies brise-vent installées pour contrer les effets de la poudrerie

Ouverture de parcs routiers

Attention aux boîtes aux lettres

La Route verte en Chaudière-Appalaches

Coordonnées pour nous joindre...

Aller-Retour

est un bulletin d'information conçu à l'intention des partenaires externes du ministère des Transports.

C'est avec plaisir que je m'associe aux employés de la Direction de la Chaudière-Appalaches pour la rédaction de ce bulletin d'information afin de vous faire part des principales activités et interventions réalisées dans la région au cours des derniers mois ainsi que de celles à venir.

Comme la saison des travaux routiers tire à sa fin, nous en profitons pour vous faire un portrait des principaux chantiers de l'année 2003-2004. Je peux vous assurer que le ministère des Transports a pris tous les moyens pour réduire au minimum les inconvénients occasionnés par ces travaux. Ainsi, des communications ont été effectuées pour chaque projet et des vérifications ont été faites au préalable pour tenir compte des répercussions des travaux sur les activités locales.

Un élément très important est également pris en considération dans la préparation d'un chantier routier, à savoir la sécurité. Comme vous avez été à même de le constater, le Ministère s'est associé avec la Sûreté du Québec pour assurer une surveillance policière aux abords de chantiers ciblés et favoriser ainsi la diminution de la vitesse à l'approche des travaux. Le bilan routier de l'année 2002, déposé au mois de juin, indique pour notre région une augmentation significative du nombre d'accidents par rapport à l'année 2001. La sécurité demeure un élément important et la vitesse une préoccupation de tout instant. D'ailleurs, l'opération de surveillance de la vitesse dans les zones de 90 km/h a été réalisée dans la région au cours de l'été. Fait à noter, aucun accident mortel n'est survenu dans la région au cours du long congé des travailleurs de la construction. La prudence et la vigilance des usagers de la route, de même que la collaboration des différents partenaires, ont certes contribué à cette note positive.

La saison hivernale arrivera très bientôt. D'ailleurs, le personnel du Ministère se prépare en ce moment à relever les défis de l'hiver sur son réseau routier. Je vous invite à prendre connaissance du texte sur les haies brise-vent. Cette méthode est utilisée sur quelques routes du territoire et favorise la sécurité en hiver. De plus, les conditions routières sur les principaux tronçons de la région demeureront accessibles par Internet et le service téléphonique.

Bonne lecture!

André Caron, directeur territorial

Transports
Québec

PRINCIPAUX CHANTIERS

DE L'ANNÉE 2003 EN CHAUDIÈRE-APPALACHES



Avec un investissement de 46,7 millions de dollars pour l'amélioration du réseau routier de la Chaudière-Appalaches cette année, de nombreux travaux routiers ont été effectués sur les infrastructures de la région. Rappelons que, pour l'ensemble du Québec, les sommes consenties en 2003-2004 constituent le deuxième plus haut niveau d'investissement des 10 dernières années.

Le tableau qui suit présente les principaux chantiers de l'année dans la région. Par ailleurs, nous remercions nos partenaires qui ont collaboré au bon déroulement de plusieurs chantiers.

Localisation des chantiers	Nature des travaux
Aut. 20 à Lévis	Asphaltage
Aut. 20 à Saint-Janvier-de-Joly	Réfection d'un pont d'étagement
Aut. 73 entre Vallée-Jonction et Saint-Joseph-de-Beauce	Asphaltage
Adstock	Asphaltage sur la route 269
Saint-Agapit	Reconstruction de la route 116
Saint-Benoît-Labre	Asphaltage sur la route 271
Saint-Henri	Reconstruction de la rue Commerciale (route 218) (protocole d'entente avec la municipalité)
Saint-Honoré-de-Shenley	Asphaltage sur le 6° Rang
Saint-Jean-de-Brébeuf	Asphaltage sur la route 267
Saint-Joseph-de-Coleraine	Asphaltage sur la route 112
Saint-Just-de-Bretenières	Reconstruction d'un pont sur la route 204 à la hauteur de la rivière Shidgel
Saint-Léon-de-Standon	Asphaltage sur la route 277
Saint-Martin	Asphaltage sur les routes 204 et 269
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Reconstruction du rang des Chutes (protocole d'entente avec la municipalité)
Saint-Paul-de-Montminy	Reconstruction de la route 283 (au sud du 5° Rang)
Saint-Philibert	Reconstruction de la route Langevin
Saint-Théophile	Asphaltage sur la route 173
Sainte-Justine	Reconstruction de la route 204
Sainte-Marie	Construction d'un nouveau pont enjambant la rivière Chaudière et reconstruction de la route 216
Sainte-Marguerite	Reconstruction de la route 216

Quel est le rôle du Ministère en cas de pluies abondantes?



Cette année encore, les pluies diluviennes se sont abattues sur notre région, causant ainsi des dommages considérables sur nos routes. Les municipalités de Saint-Elzéar et de Saint-Martin ont été parmi les plus touchées par les inondations du début du mois d'août. Les dommages sur le réseau routier du Ministère s'élèvent à environ 1 000 000 \$.

La première chose à faire dans ces cas est de se rendre sur les lieux afin d'analyser la situation et d'assurer la sécurité sur le réseau routier du Ministère. Parfois, la fermeture de la route est nécessaire, et toutes les mesures (cônes, balises, signaleurs, etc.) sont alors immédiatement mises en place afin de bien diriger les automobilistes, notamment, vers les chemins de détour.

Lorsque les dommages se situent sur les ponts du réseau routier municipal, le Ministère, par son partenariat avec les municipalités, dépêche des ingénieurs pour les aider à évaluer les dégâts. À la suite des dernières inondations, plus de 25 ponts, particulièrement dans la Beauce, ont été inspectés par le personnel du Ministère. Les dommages sur les ponts municipaux se chiffrent à plus de 1 000 000 \$.

Le ministère des Transports agit toujours en lien direct avec sa mission, soit « d'assurer la mobilité des personnes par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires ».

DÉTAILS CHANTIERS...

Réfection du pont d'étagement situé au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage (aut. 20) à Saint-Janvier-de-Joly

Ces travaux majeurs, qui constituent un investissement de 1 100 000 \$, consistaient principalement à remplacer la dalle de béton sur le pont d'étagement. Ce projet a entraîné la fermeture complète du pont d'étagement (route du Village) à la circulation. La fermeture sporadique de une voie sur deux dans chacune des directions de l'autoroute à la hauteur de la structure a aussi été nécessaire. Il est à noter que le pont d'étagement a été fermé après la tenue du festival Rétro de Joly, tel qu'il a été convenu avec la municipalité.



Asphaltage de l'autoroute Jean-Lesage (aut. 20) à Lévis

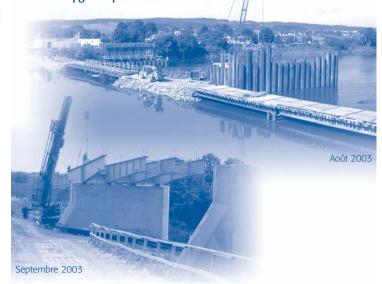
L'autoroute et ses bretelles d'accès ont été asphaltées dans chaque direction sur une distance totale de 30 km, entre l'échangeur au sud du pont Pierre-Laporte et la route du Président-Kennedy (route 173) à Lévis. Cela a permis d'améliorer le confort de roulement des usagers et de corriger localement le profil de la route. Les travaux se sont réalisés la nuit (entre 20 h et 9 h), minimisant ainsi les effets sur la circulation du début de juin au début d'août. Il n'y avait aucune entrave le jour, en dehors des heures de travaux. Ce projet représente un investissement de 5,4 millions de dollars. Par ailleurs, l'asphaltage de l'autoroute, en direction ouest entre la route Lallemand et la route 173, a été effectué à la fin de septembre et représente un investissement de 1 million de dollars.

• Reconstruction de la route 283 à Saint-Paul-de-Montminy

Travaux de reconstruction d'un tronçon de la route 283 sur une distance de 2,1 km, au sud du 5° Rang. Les travaux entrepris cette année constituent la première phase d'un projet totalisant 1880 000 \$. Environ le tiers des travaux sera complété cette année (à l'extrémité nord du tronçon) et la deuxième phase est prévue à l'été 2004. Le projet a pour but d'améliorer la qualité de roulement du secteur tout en permettant de corriger deux courbes. De plus, une aire de vérification pour les véhicules lourds sera aménagée au-dessus d'une pente raide.

• Construction d'un nouveau pont enjambant la rivière Chaudière à Sainte-Marie

La construction d'un nouveau pont sur la rivière Chaudière à Sainte-Marie est devenue incontournable, étant donné la dégradation de la structure d'acier du pont actuel qui date de 1918. Aussi, la route 216, qui traverse la ville de Sainte-Marie, représente un lien stratégique pour l'économie locale et régionale. L'année 2003 est essentiellement consacrée à la construction de la structure enjambant la rivière Chaudière, alors qu'en 2004 les travaux consisteront à reconstruire les approches est et ouest du nouveau pont. De l'information sur ce chantier ainsi que des photos sont accessibles dans le site Internet du ministère des Transports à l'adresse suivante: www.mtq.gouv.qc.ca.



· Asphaltage de la route 267 à Saint-Jean-de-Brébeuf

Ces travaux ont permis la réfection de 9,4 km de la route 267, entre l'intersection avec le chemin Monfette et le chemin Craig. La qualité de roulement de la chaussée est donc améliorée pour les usagers qui empruntent ce secteur.



Reconstruction de la route 204 à Sainte-Justine et Sainte-Rose-de-Watford

Le terrassement et l'asphaltage, qui constituent la dernière phase des travaux, ont débuté à 1,5 km à l'est de la route 277 et s'étendent sur une longueur de 2,5 km à l'intérieur des limites de la municipalité de Sainte-Justine. Rappelons que ce projet routier, commencé à l'été 2002, représente un investissement global de 2890000\$. Il a pour but d'améliorer la sécurité en élargissant les courbes et la route.

Les animaux ne sont pas toujours sur les panneaux!

SENSIBILISATION AUX RISQUES DE COLLISIONS AVEC DES CERVIDÉS

Cette année, la campagne sur la grande faune a été un moyen concret de sensibiliser les automobilistes aux risques de collisions avec des cervidés. Les mois de juin et juillet étant très propices à la présence de cervidés sur les routes, le ministère des Transports a participé à la distribution de napperons en papier aux couleurs de la publicité « Prudence, les animaux ne sont pas toujours sur les panneaux ». Plus de 50 000 napperons ont été envoyés dans plusieurs restaurants de la Chaudière-Appalaches dans le but de rejoindre les automobilistes qui empruntaient nos routes durant cette période.

L'automne est également une période où la prudence est de mise. Les risques de collisions avec des cervidés sont plus élevés à l'aube et au crépuscule. La présence d'un cerf ou d'un orignal sur la route ou l'accotement résulte parfois en un accident tragique. En effet, la réaction de surprise des automobilistes peut entraîner des gestes fatals. Le Ministère invite donc les usagers de la route à faire preuve d'une prudence accrue en cette période de l'année.

LE SUIVI DES ACCIDENTS MORTELS

Le Ministère analyse avec soin les circonstances des accidents mortels qui surviennent sur son réseau afin d'éviter le plus possible que de tels événements malheureux ne se reproduisent. Même si les efforts des dernières années ont amené des améliorations, les accidents sont toujours trop nombreux en Chaudière-Appalaches, comme dans les autres régions.

Au 20 août 2003, on dénombrait 16 accidents mortels survenus sur le réseau du Ministère en Chaudière-Appalaches depuis le début de l'année. Cela correspond à une diminution de 50% par rapport à la même date en 2002, alors que le nombre d'accidents mortels s'élevait à 32.

Voici un portrait des 16 accidents survenus en 2003.

CAUSES DES ACCIDENTS

- 63 % : perte de contrôle
- 25 %: inattention, vitesse élevée, situation fortuite
- 12%: cause inconnue.

NATURE DES ACCIDENTS

- 31 %: collision à angle ou collision latérale
- 31%: capotage
- 19%: collision avec un objet fixe
- 13%: collision avec un piéton
- 6%: collision frontale.

VÉHICULES IMPLIQUÉS

- 50%: 1 véhicule
- 19%: 2 véhicules et plus
- 19%: véhicule(s) et camion
- 6%: véhicule(s) et piéton
- 6%: camion(s) et piéton.

Pour assurer un suivi adéquat des accidents mortels, le ministère des Transports travaille en étroite collaboration avec la Sûreté du Québec et le Bureau du coroner.

Bien que le Bureau du coroner ne fasse pas de recommandations relativement à tous les dossiers, la Direction de la Chaudière-Appalaches effectue, lorsque cela est requis, des améliorations ponctuelles qui visent à corriger les secteurs concernés. Cela a pour conséquence d'accroître la sécurité.

Des HAIES BRISE-VENT installées pour contrer





Cette année, une haie brise-vent a été installée en bordure de la route 277 dans la municipalité de Saint-Henri, sur une distance de 3 km du côté est de la route. Cette méthode a pour but d'éviter que la poudrerie ne s'accumule sur la chaussée en période hivernale, améliorant ainsi la visibilité et la sécurité dans le secteur qui est bordé de terres agricoles.

Une haie semblable a été installée en 2001 sur la route 277, entre Saint-Henri et Saint-Anselme, ainsi que le long de l'autoroute Jean-Lesage (aut. 20) à Saint-Vallier au cours de l'année 2000. À cet endroit de l'autoroute, on y retrouve plus de 15 000 arbres! Les quelques endroits où une haie brise-vent est installée sont déterminés selon une liste de priorités et selon la localisation des secteurs hivernaux problématiques. Il faut compter environ 7 ans pour que les effets d'une haie brise-vent commencent à être visibles. Il faut noter par ailleurs qu'ils sont davantage perceptibles en conditions hivernales habituelles que pendant une tempête qui sort de l'ordinaire.

Les espèces d'arbres varient selon l'emplacement de la haie. On préférera souvent les conifères pour leur efficacité hivernale. Dans la mesure du possible, deux ou trois espèces seront plantées ensemble, puisque leur croissance est différente et que cette méthode évite la propagation en cas de maladie. Épinettes, lilas, caragans, frênes, peupliers et mélèzes sont autant d'espèces d'arbres que l'on peut retrouver en bordure de la route afin de contrer les méfaits de l'hiver.

Contrairement aux clôtures à neige, qui doivent être enlevées au printemps et réinstallées à l'automne, les haies brise-vent sont un moyen permanent qui permet d'accroître la sécurité des usagers de la routes, et ce, en harmonie avec la nature.

OUVERTURE DE PARCS ROUTIERS

Au cours de l'été 2003, deux nouveaux parcs routiers ont ouvert leurs portes sur l'autoroute Jean-Lesage (aut. 20) en Chaudière-Appalaches. Il s'agit de parcs routiers de type «aire de services» qui offrent à la population et aux visiteurs une gamme de services.

D'abord, sur l'autoroute 20 est à Lévis, dans le secteur de Saint-Nicolas, le parc routier était prêt à accueillir les visiteurs à la fin de juin. Puis, à la fin de juillet, c'était au tour du parc routier sur l'autoroute 20 ouest à Saint-Michel-de-Bellechasse. Ces parcs remplacent les haltes qui étaient situées aux mêmes endroits et ont pour but d'améliorer les services d'accueil pour les usagers de la route et les touristes. De l'information touristique sur la région de la Chaudière-Appalaches est accessible aux deux endroits.

Le Ministère remercie les partenaires qui ont été associés à la réalisation de ces deux projets d'envergure, tant les associations touristiques, les municipalités et les municipalités régionales de comté que le secteur privé.

Parc routier de Saint-Michel-de-Bellechasse

ATTENTION AUX BOÎTES AUX LETTRES

D'octobre 2002 à mars 2003, la Direction de la Chaudière-Appalaches a reçu 67 plaintes relativement aux bris de boîtes aux lettres, principalement en milieu rural. Ces bris sont occasionnés au moment des opérations d'entretien hivernal. Il est important de rappeler quelques principes qui régissent l'installation d'une boîte aux lettres. Ceux-ci sont également accessibles dans le site Internet du Ministère à l'adresse suivante: www.mtq.gouv.qc.ca.



En effet, les boîtes aux lettres qui se trouvent trop près de la route risquent d'être endommagées par les véhicules d'entretien. Si un propriétaire riverain choisit d'installer une boîte aux lettres devant sa propriété, là où le service de livraison postale est offert, il doit avant tout s'adresser au centre de services du Ministère le plus près de sa propriété pour connaître toutes les normes et directives relatives à une telle installation. Ainsi:

- · la boîte ne doit pas empiéter sur l'accotement, et ce, afin de ne pas nuire aux travaux d'entretien de la route;
- la boîte ne doit comporter aucun réflecteur pouvant créer de la confusion avec les éléments de signalisation routière en place;
- la boîte doit être bien fixée à son support de telle manière qu'elle ne puisse s'en séparer si elle est frappée par un véhicule routier;
- le support de la boîte doit être en bois ou en métal léger et conçu de telle manière qu'il puisse se renverser dans le cas d'un impact.

Il faut se rappeler que le ministère des Transports n'est pas responsable du bris d'une boîte aux lettres qui survient au cours des opérations de déneigement, si celle-ci est installée de façon non conforme à l'intérieur de l'emprise routière.

LA ROUTE VERTE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

(CC)

La Route verte progresse de nouveau cette année en Chaudière-Appalaches. Ainsi, à la fin de la présente année, elle sera complétée à 78%, soit environ 250 km sur une longueur totale prévue de 323 km.

Le Ministère a réalisé quatre projets au cours de l'été:

- une piste cyclable d'environ 1,3 km dans l'emprise de la route 116 à Saint-Agapit;
- l'asphaltage des accotements de la route 132 sur une distance d'environ 6 km à l'est de Saint-Jean-Port-Joli;
- l'installation de glissières de sécurité sur la route 173 à Sainte-Marie et Vallée-Jonction;
- l'asphaltag<mark>e des</mark> accotements sur une distance d'environ 8,1 km sur la route 173 à Saint-Théophile.

Ces aménagements représentent un investissement total de 657 000 pour 15,4 km de nouveaux tronçons de la Route verte.

En ce qui concerne les réalisations du milieu, soulignons l'inauguration officielle, le 30 juin dernier, de la Véloroute de la Chaudière sur le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Entre Saint-Isidore et Vallée-Jonction, la Véloroute de la Chaudière a une longueur d'environ 32 km, dont 20 km sur une piste cyclable dans l'emprise ferroviaire du Québec-Central. Également,

la Ville de Lévis a procédé à l'asphaltage de la piste cyclable entre les secteurs de Saint-Rédempteur et Saint-Étienne-de-Lauzon sur une distance d'environ 5 km.

Dans le cas du **Programme d'aide à l'entretien de la Route verte**, le Ministère versera en tout près de 80 000\$ que se partageront la MRC de Lotbinière et la MRC de la Nouvelle-Beauce ainsi que les municipalités de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon. D'autres demandes sont présentement en cours de traitement, ce qui aura pour effet d'augmenter la contribution du Ministère dans le cadre de ce programme.



COORDONNÉES POUR NOUS JOINDRE...

Direction de la Chaudière-Appalaches Bureau régional

1156, boul. de la Rive-Sud Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6 Téléphone: (418) 839-5581 Télécopieur: (418) 834-7338

Courrier électronique: dtca@mtq.gouv.qc.ca

Centre de services de Beauceville

708, boul. Renault, Beauceville (Québec) G5X 1L8

Téléphone: (418) 774-3384 Télécopieur: (418) 774-9853

Centre de services de Black Lake

600, rue du Parc, Black Lake (Québec) G6H 1A2

Téléphone: (418) 423-7571 Télécopieur: (418) 423-7348

Centre de services de Saint-Jean-Port-Joli

124, avenue de Gaspé Ouest Saint-Jean-Port-Joli (Québec) GOR 3G0 Téléphone: (418) 598-3318 Télécopieur: (418) 598-9670

Centre de services de Saint-Charles-de-Bellechasse

2758, avenue Royale

Saint-Charles-de-Bellechasse (Québec) GOR 2T0

Téléphone: (418) 887-3341 Télécopieur: (418) 887-3072

Centre de services de Laurier-Station - Charny Bureau de Laurier-Station:

186, boulevard Laurier Est Laurier-Station (Québec) GOS 1NO Téléphone: (418) 728-2898 Télécopieur: (418) 728-2759 Bureau de Charny:

8420, avenue Sous-Le-Vent Charny (Québec) G6X 3S9 Téléphone: (418) 832-6121 Télécopieur: (418) 832-8593

Centre de services de Lac-Etchemin

1375, Route 277 Lac-Etchemin (Québec) GOR 1S0 Téléphone: (418) 625-6501 Télécopieur: (418) 625-6531

Info travaux (été) Conditions routières (hiver)

Téléphone: (418) 684-2363 ou 1 877 393-2363 (sans frais) Bell mobilité: #2363 Web: www.mtq.gouv.qc.ca

Aller-Retour est publié par le Service des liaisons avec les partenaires et les usagers de la Direction de la Chaudière-Appalaches à l'intention de ses partenaires.

Pour tout commentaire ou toute suggestion:

allerretour@mtq.gouv.qc.ca **Coordination:** Mélissa Barrette

Comité de lecture : André Caron, Nathalie Hamel, Sonia Fontaine

et Francine Bilodeau

Collaboration: Éric Archambault, Dominique Beaulieu, Yvan Bilodeau, Véronique Boutet, Donald Desjardins, Martin Fortier, Denyse Genest, Denis Gérard, Lucie Grégoire, Karina Lemieux, Sylvie Lessard, Gilles Roux et Martin Roy.

Révision linguistique: Direction des communications

Infographie : Groupe Dorcas Dépôt légal - ISSN 1496-1598